



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les nouvelles modalités d'évaluation au baccalauréat *série générale et technologique*

Préambule

Ajustement des modalités d'évaluation à compter de la session 2022

2 textes de référence



Ajustements des modalités d'évaluation

Baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022
Candidats scolaires

B.O. n°30 du 29 juillet 2021 – B.O. n°31 du 26 août 2021



ÉTÉ 2021 - quelques changements

Baccalauréats général et technologique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CANDIDATS À COMPTER DE LA SESSION 2022

NOR : MENE2121270N

Note de service du 28-7-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Le Bulletin Officiel n°30 du 29 juillet 2021 expose les ajustements sur les modalités d'évaluation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.

– Les évaluations communes (E3c) sont supprimées au profit d'un contrôle continu plus souple (établi sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal).

– Tous les enseignements optionnels seront évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu.

ÉTÉ 2021 - quelques changements

Session 2021

LE CONTRÔLE CONTINU DANS LE BACCALAUREAT



✓ 10% de la note finale : bulletins scolaires de première et de terminale

✓ 30% de la note finale : évaluations communes
2 séries en première
1 série en terminale

✓ 1 épreuve anticipée en première
Français écrit et oral

✓ 4 épreuves finales en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

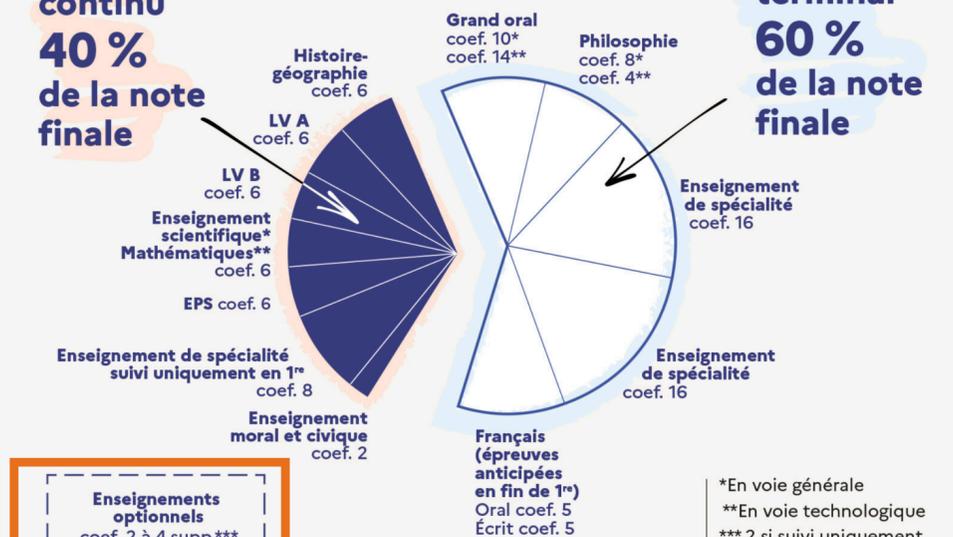
Changement

Session 2022

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale

Contrôle continu
40% de la note finale



MENJS - Septembre 2021

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

Maintien des principes de la réforme

Contrôle continu : 40 %

Baccalauréat technologique :
ETLV à l'oral portant sur la spécialité
technologique

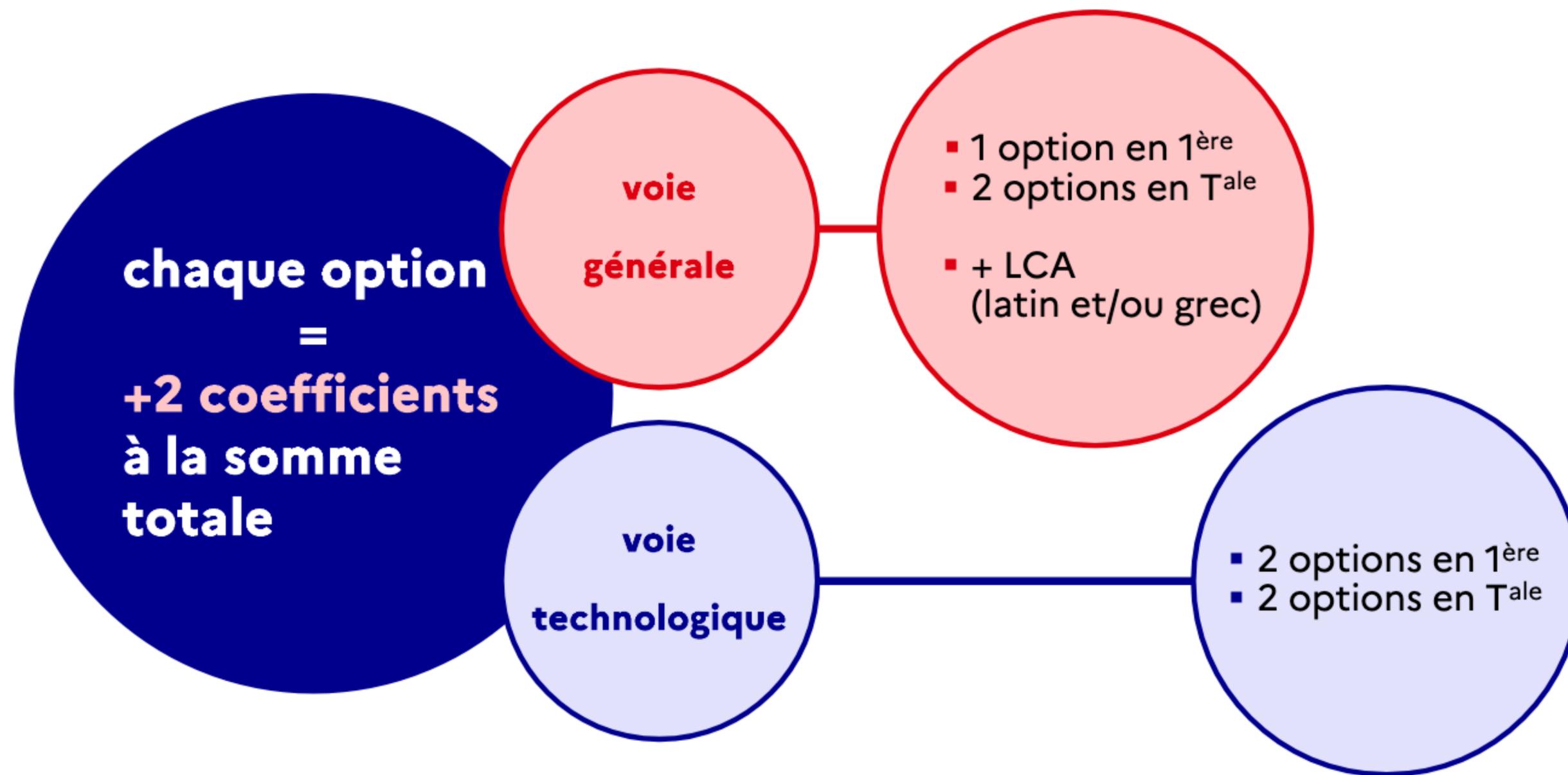
Attestation de compétences en LV
délivrée suite à l'évaluation des quatre
activités langagières

Épreuves terminales : 60 %

Baccalauréat général

- Spécialité LLCER possible, coefficient 16
- Grand oral sur les enseignements de spécialité (EDS), possiblement sur LLCER

Enseignements optionnels (dont LVC)



Modalités d'évaluation des enseignements

Chaque enseignement ne peut être pris en compte que selon **une seule modalité**

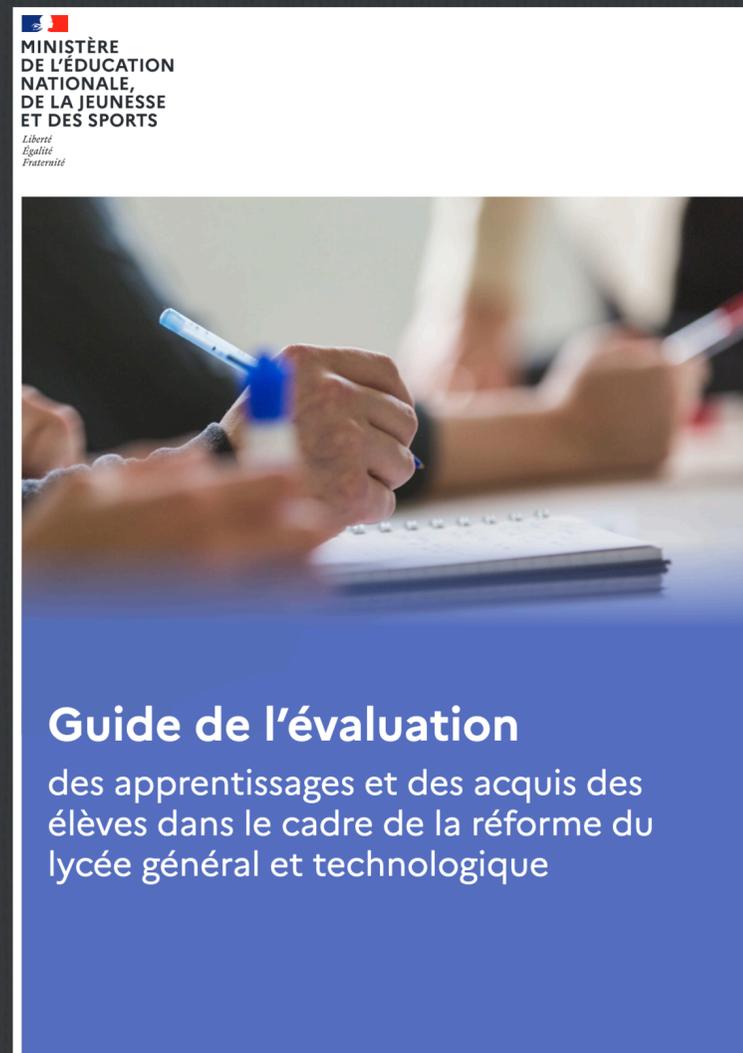
Épreuves terminales

- français
- philosophie
- 2 EDS
- Grand oral

Contrôle continu

Évaluation chiffrée annuelle (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles en LV) **validée par le conseil de classe** et **inscrite dans le livret scolaire**

Mise en place d'un projet d'évaluation dans chaque établissement dès la rentrée 2021

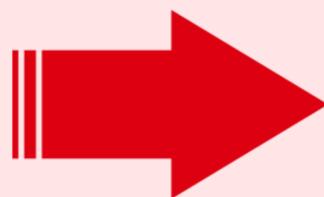


PUBLICATION DU GUIDE DE L'ÉVALUATION

Ce guide de l'évaluation au service des apprentissages des lycéens s'inscrit dans le prolongement et en complément de la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » publiée au Bulletin officiel n° 30 du 29 juillet. Il expose à la fois des principes communs, des préconisations par discipline et par spécialité ainsi que des préconisations pour le pilotage général de l'évaluation.

Au sein de l'établissement

Valeur certificative des moyennes



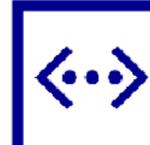
Élaboration d'un **projet d'évaluation**
pour la **discipline (LV)** qui :



**fixe le cadre de l'évaluation
chiffrée annuelle**

- Nombre
- Types d'évaluation
- Modalités

▪ Critères



porte sur les deux années du cycle terminal



est validé par le conseil pédagogique



est présenté au conseil d'administration



est partagé à l'échelle de la communauté éducative

Égalité de traitement entre les candidats

Principes communs

- Nombre d'évaluations**
- Environ **3 évaluations** par trimestre (niveau de compétence atteint)
 - sur **3 AL différentes**
 - possibilité de **scénarios évaluant différentes AL**
 - **contextes** d'évaluation **variés**
 - devoirs communs **éventuels**

- évaluations, attendus, critères **explicitement annoncés**
- **feedback** en direction des élèves pour qu'ils puissent **progresser**
- **tous les élèves** d'un groupe classe sont évalués sur les **mêmes travaux**, valident les **mêmes compétences**, **connaissances**, etc.

Notation des évaluations (réalisées dans et hors de la classe)

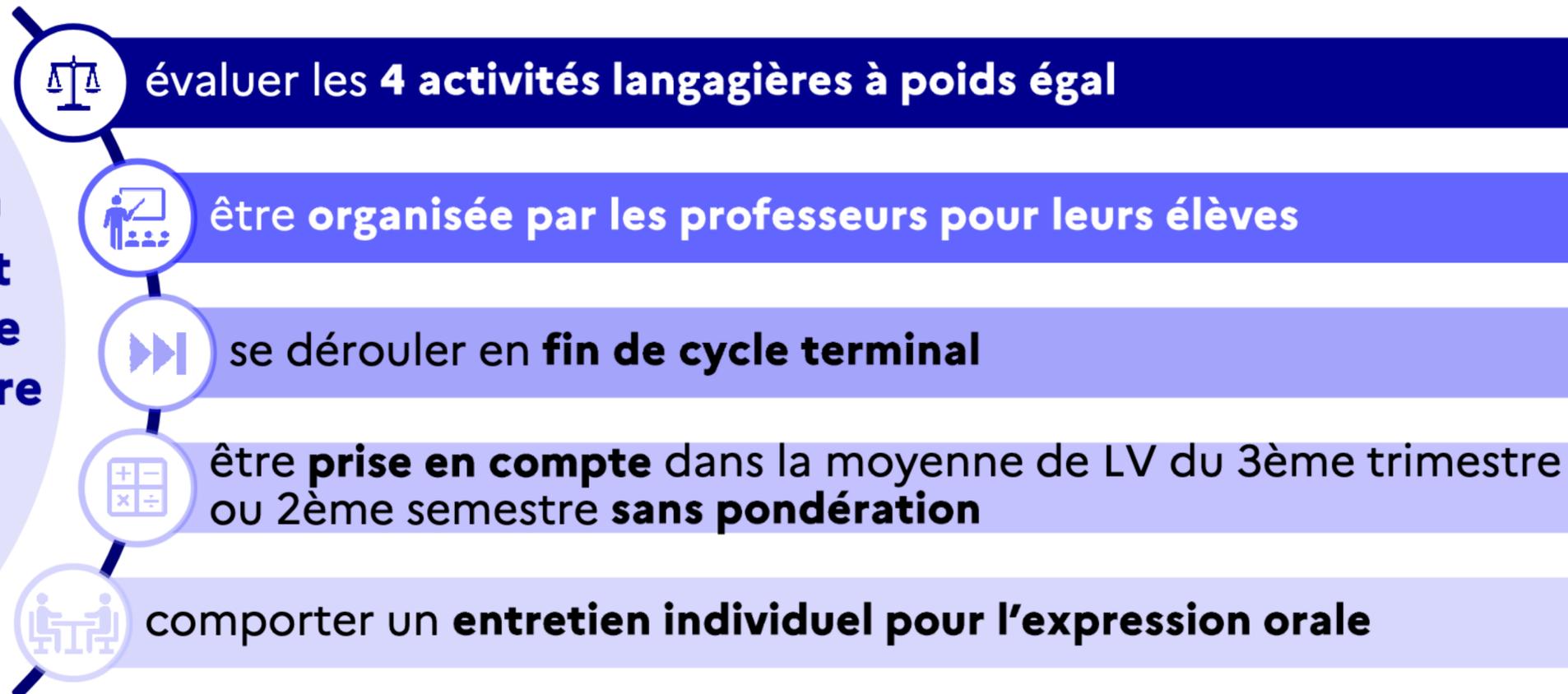
- **diagnostiques** ✓
- **Formatives** ✓ / ✓
- **sommatives** ✓

Selon le *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves*, IGÉSR, septembre 2021

Attestation de langues vivantes

- Pour **chaque candidat**
- Indique le **niveau CECRL en LVA et LVB**, dans **chaque activité langagière**

L'**évaluation** qui permet de l'établir doit :



La **BNS** est **disponible** pour construire l'évaluation

Enseignement Technologique en Langue Vivante

Voie technologique : 4h globalisées LVA + LVB **dont 1h d'ETLV**

Enseignement conjoint avec un professeur de la **spécialité technologique**

Possible en **LVA ou LVB**

L'oral d'ETLV représente la partie expression orale de l'évaluation de la langue vivante concernée pour l'attestation de langue

Accès à la banque nationale des
sujets

Accès aux grilles de notation

Les coefficients

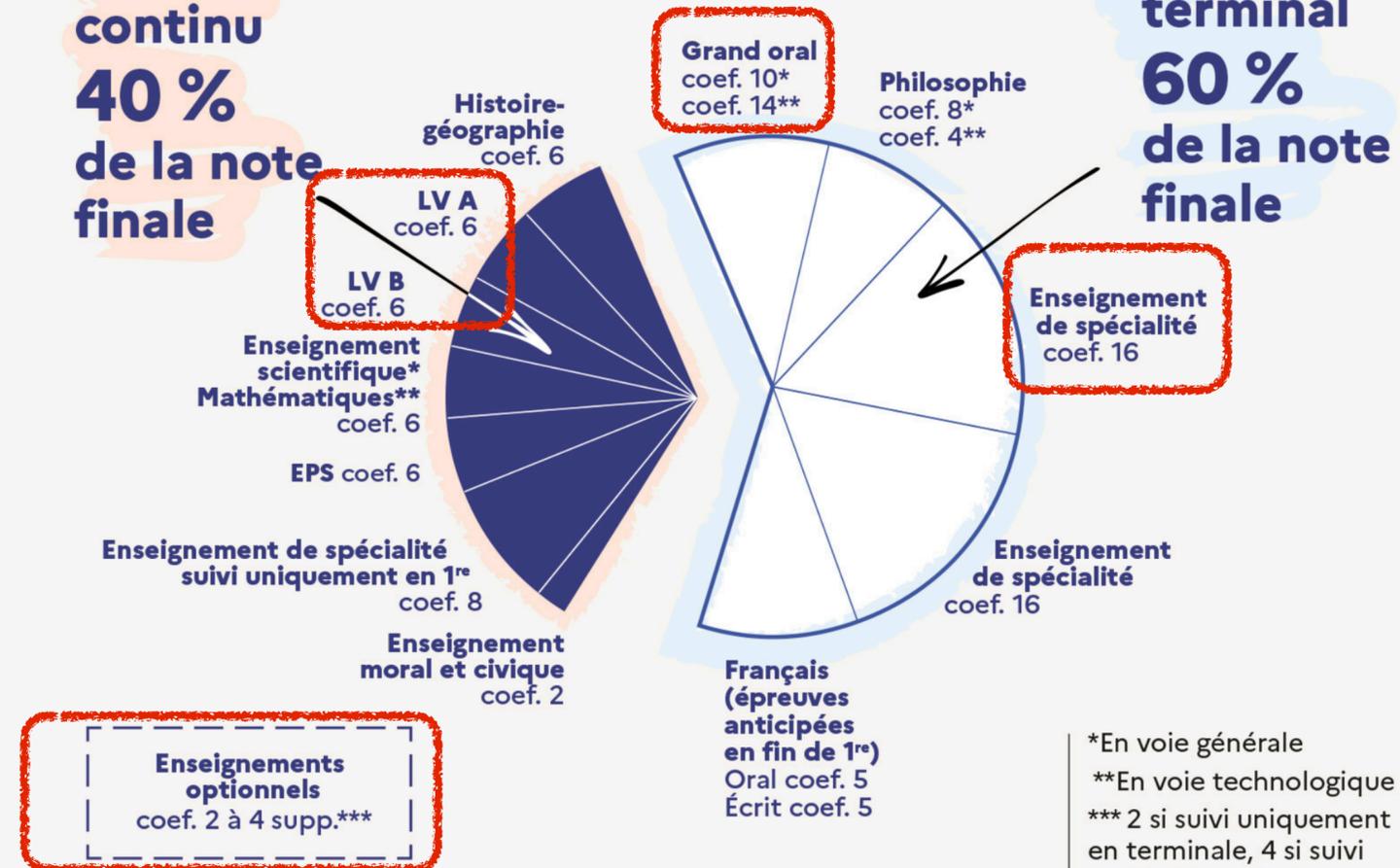
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



MENJS - Septembre 2021



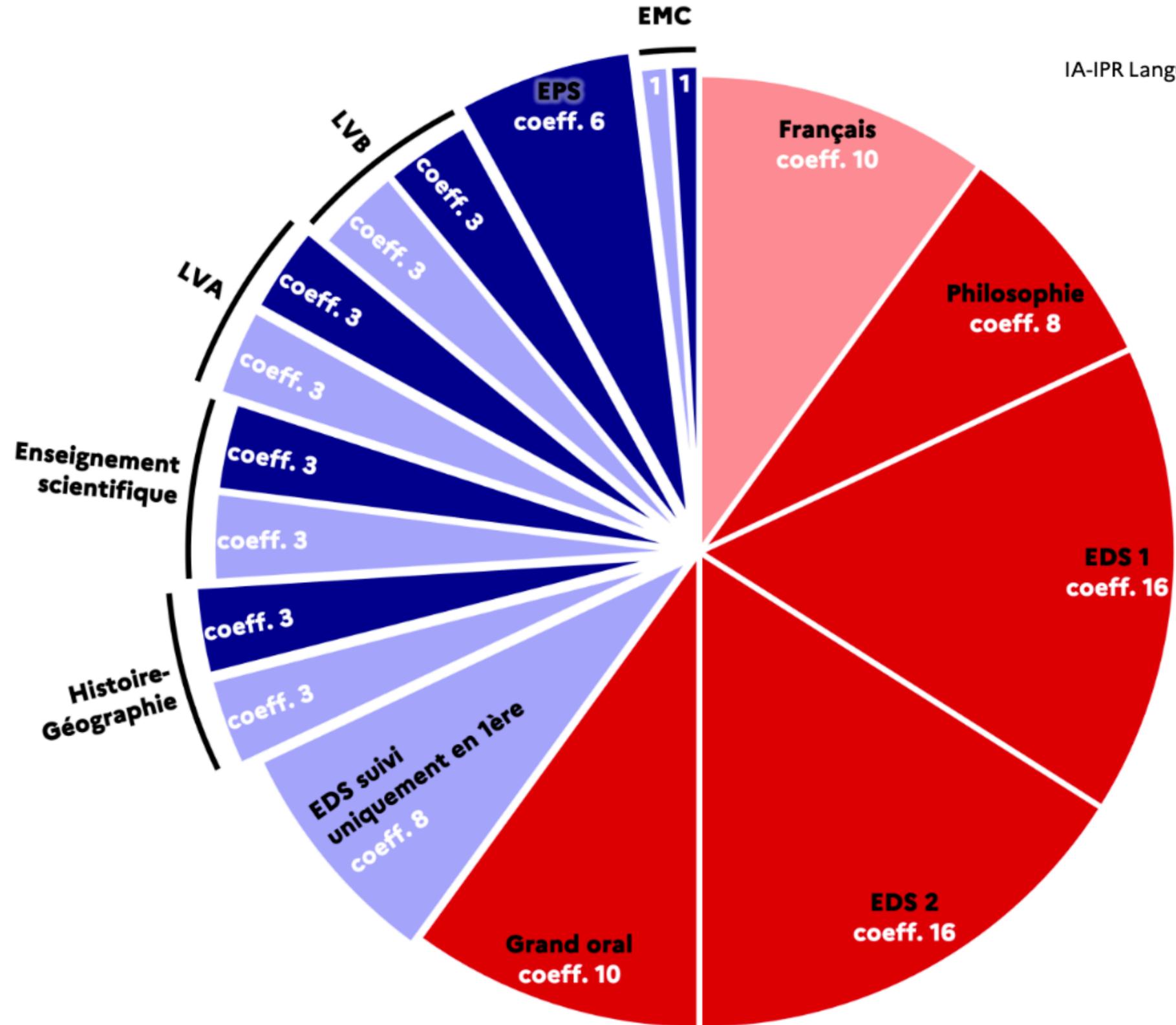
*En voie générale

**En voie technologique

*** 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

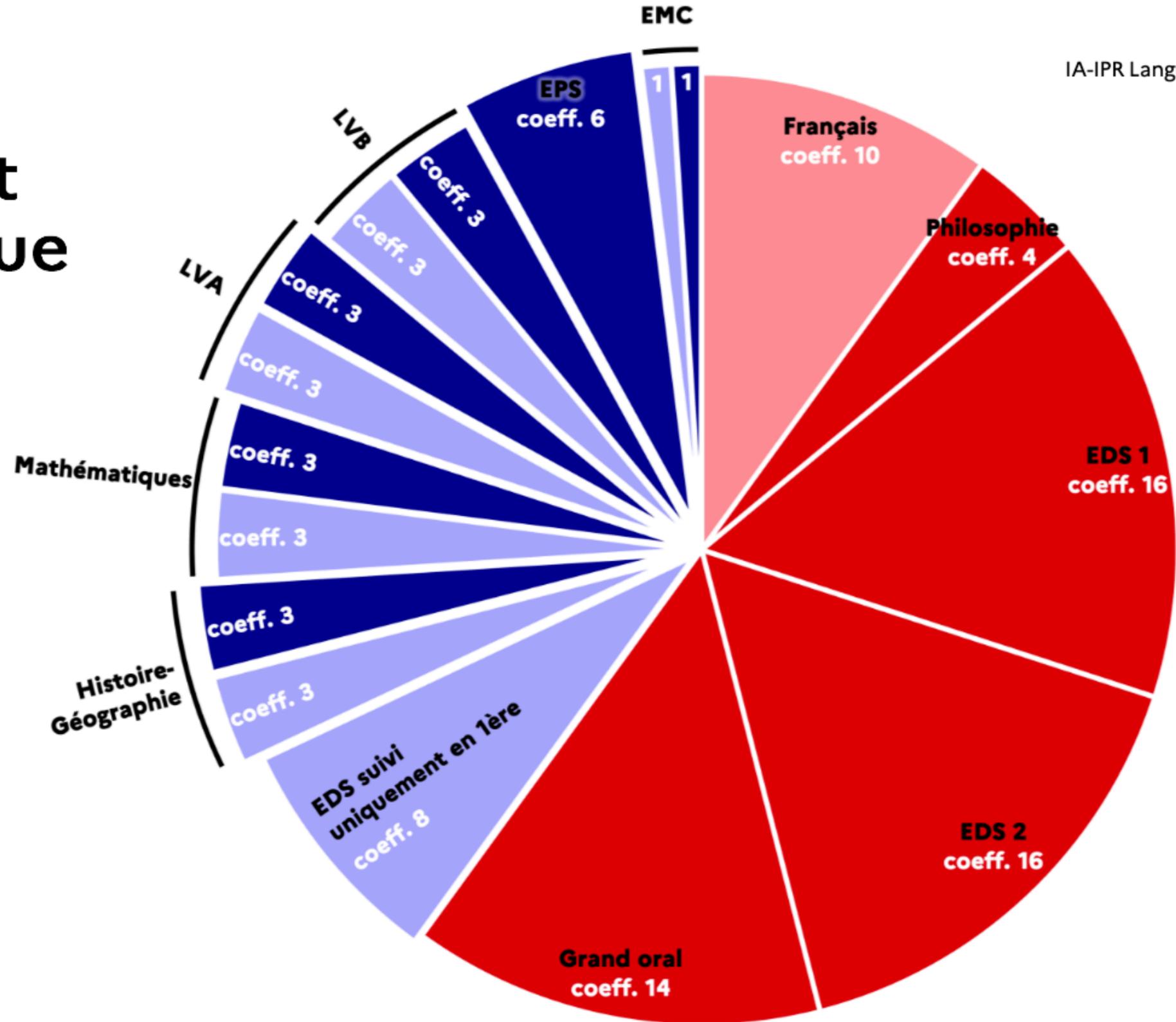
Baccalauréat général

(à compter de la
session 2023)



Baccalauréat technologique

(à compter de la
session 2023)



**Les épreuves de Langues,
littératures et cultures
étrangères et régionales (LLCER)**

ÉVALUATION COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT **EN CLASSE DE PREMIÈRE**

Dans la voie générale, l'élève communique au conseil de classe du deuxième trimestre de la classe de première l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en classe de terminale. La moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève pour la classe de première de cet enseignement est prise en compte dans les 40% du contrôle continu.

ÉPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ LLCER EN CLASSE DE TERMINALE

Écrit : 3h30

1° partie : synthèse en langue vivante étrangère

2° partie : traduction ou transposition en français

Oral : 20 minutes sans préparation

S'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur

Niveau attendu : **B2/C1**

Pour la composition du dossier et la grille d'évaluation en annexe, voir le texte officiel

Ajustements à partir de la session 2022

Épreuve terminale de l'EDS LLCER (hors AMC)

Note de service du 23 juillet 2020

Partie écrite (1^{ère} partie)

Synthèse en LV d'un dossier documentaire :

- composition et longueur du dossier définies précisément
- deux-trois questions / consignes de guidage
- synthèse éventuellement complétée par un écrit argumentatif complémentaire

Partie orale

Oral sur un dossier personnel composé de :

- au moins l'une des œuvres intégrales étudiées
- au moins deux textes littéraires
- au plus deux œuvres d'art visuel
- au moins un texte non littéraire

Note de service du 13 juillet 2021

Partie écrite (1^{ère} partie)

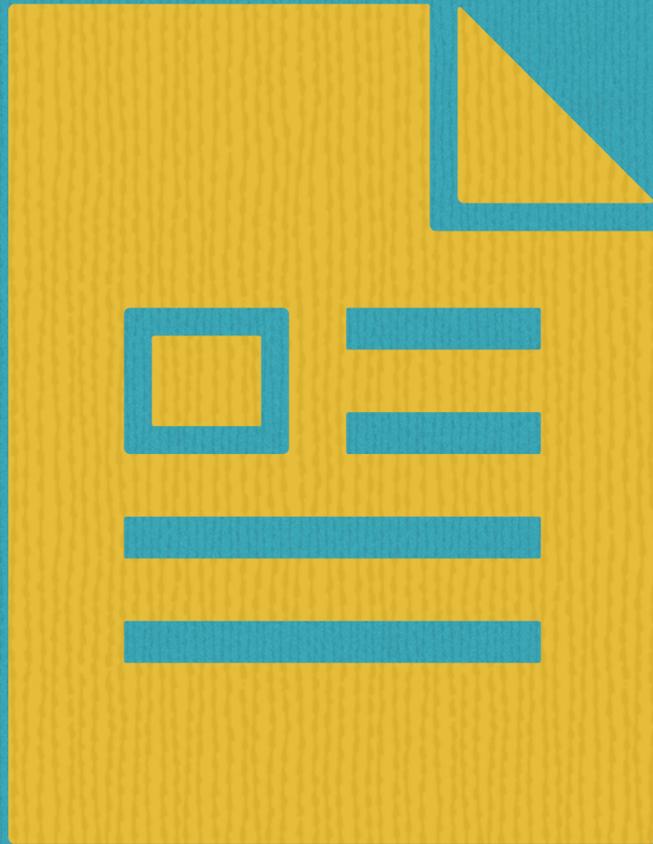
Pas de changement

Partie orale

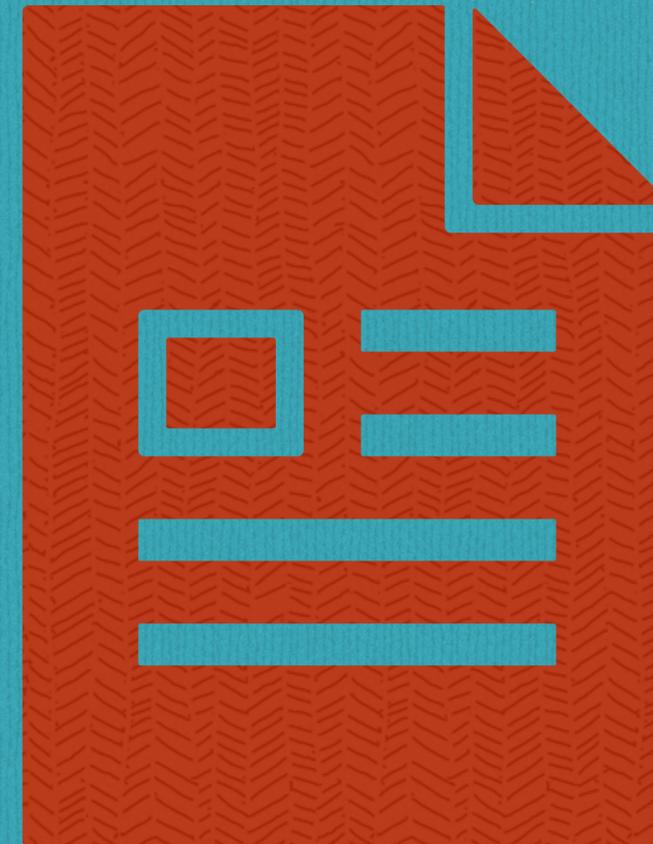
Oral sur un dossier personnel composé de :

- au moins l'une des œuvres intégrales étudiées
- **au moins un texte littéraire**
- au plus deux œuvres d'art visuel
- au moins un texte non littéraire

Les sujets 0 et les spécimens



14 spécimens pour l'enseignement commun



7 sujets 0 pour l'enseignement de spécialité LLCER

Grand oral et LLCER

GRAND ORAL ET LLCER

Évaluation orale

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Coefficient : 10

L'épreuve orale terminale est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat.

Elle est organisée en trois temps :

Premier temps : présentation d'une question (5 min.)

Deuxième temps : échange avec le candidat (10 min.)

Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 min.)

Sur les deux questions proposées au jury par le candidat au début de l'épreuve, le B.O. est très souple : « Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. »

Choix de la langue

La note de service du 23 juillet 2020 précise : « Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat. »

[Voir le guide complet « Grand oral et LLCER »](#)



**Les épreuves de sections
européennes et de langues
orientales (SELO)**

INDICATION « SECTION EUROPÉENNE » SUR LE DIPLÔME DU BAC

Moyenne du cycle terminal de la langue vivante de la section (note \geq 12/20)

Évaluation spécifique de contrôle continu (note \geq 10/20)

20 minutes de préparation, 20 minutes d'interrogation orale

- **Interrogation orale comptant pour 80% de la note globale**
- **Note sanctionnant la scolarité de l'élève en SELO en classe de Tale , conjointement attribuée par le professeur de langue et le professeur de DNL, comptant pour 20% de la note globale**

Obtention de l'indication SELO ou de l'indication DNL (hors SELO)

	SELO	DNL (hors SELO)
Langue concernée	LVA, LVB	LVA, LVB ou LVC
Indication sur le diplôme si :	moyenne cycle terminal en LV de la section $\geq 12/20$	
	note de l' évaluation spécifique de contrôle continu $\geq 10/20$ (cf. diapositives suivantes)	

Évaluation spécifique de contrôle continu en SELO ou DNL (hors SELO) : généralités

	SELO	DNL (hors SELO)
Portée	Elle vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en SELO	Elle vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité dans une DNL
Composition	Une interrogation orale en LV (80%) organisée par les enseignants à la fin du cycle terminal	
	Une note sanctionnant la scolarité (20%) au cours de la classe de terminale	
Place dans le contrôle continu	La note globale est prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne, sur le cycle terminal, de la langue choisie	

Interrogation orale en LV (80% de l'évaluation spécifique)

	SELO	DNL (hors SELO)
Format	20 minutes de préparation	10 minutes de préparation
	20 minutes de passage (10' + 10')	10 minutes de passage (5' + 5')
Partie 1 de l'interrogation orale en LV	Sujet inconnu , sans spécialisation excessive (commission académique ou inter-académique recommandée)	Ressources produites par le candidat , ancrées dans l'enseignement de DNL en terminale
	Nombre et nature des documents : cf. § 1.1.1. BO n°31 du 26/08/2021	
	le candidat rend compte du / des documents de manière précise et nuancée, dégage les idées principales et les enjeux	
Partie 2 de l'interrogation orale en LV	Un entretien porte sur les travaux et activités effectués dans l'année	
	Liste des questions traitées dans la DNL fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve	

Note sanctionnant la scolarité (20% de l'évaluation spécifique)

	SELO	DNL (hors SELO)
Note sanctionnant la scolarité (20%)	Attribuée par le professeur de la DNL en liaison avec le professeur LV	Attribuée par le professeur de la DNL et conjointement, sauf impossibilité, par le professeur LV
	Prend en compte : <ul style="list-style-type: none">- la participation au travail oral dans la classe- l'implication dans certains travaux imposés et la qualité de ces travaux- la maîtrise de la langue <p style="text-align: right;">Cf. détails : § 1.2. et 2.2. du BO n°31 du 26/08/2021</p>	

**Les évaluations ponctuelles de
LVA et LVB pour les candidats dits
« individuels »**

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022



A destination des candidats dits « individuels » ou pour les candidats dits « scolaires » dont la moyenne fait défaut.

EN CLASSE DE PREMIÈRE

Compréhension de l'écrit et expression écrite (Évaluation portant sur les axes à étudier)

Temps imparti : 1 heure 30 / Notation sur 20 (10 points pour chaque partie)

L'évaluation est composée de deux parties.

Les candidats se voient remettre l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation et organisent leur temps individuellement.

- La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 300 et 4 000 signes, blancs et espaces compris.
- Le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit. Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

Niveau attendu : **B1-B2 pour la LVA**

Niveau attendu : **A2-B1 pour la LVB**

EN CLASSE DE TERMINALE

Compréhension de l'oral et de l'écrit - Expression écrite et orale
(Évaluation portant sur les axes à étudier)

Évaluation en deux parties / Notation sur 20 (10 points pour chaque partie)

Niveau attendu : **B2 pour la LVA**

Niveau attendu : **B1 pour la LVB**

PARTIE 1

Compréhension de l'oral et de l'écrit

- Le premier temps consiste en une évaluation écrite d'1 h 30 (hors temps d'écoute du document audio ou vidéo). Elle est composée de deux parties, l'une consacrée à l'évaluation des compétences de compréhension de l'oral et de l'écrit, l'autre à l'évaluation des compétences d'expression écrite. Les candidats reçoivent l'intégralité du sujet dès le début de l'évaluation.

La compréhension de l'oral est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1 minute 30. Le document est écouté ou visionné trois fois, les écoutes ou visionnages étant espacés d'une minute. Durant les écoutes ou visionnages, les candidats peuvent prendre des notes.

À l'issue de la troisième écoute, les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour rendre compte du document oral, en français, de manière libre ou guidée, puis pour traiter la compréhension de l'écrit et le sujet d'expression écrite.

La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou deux documents. Les candidats en rendent compte en français ou en langue cible, selon la consigne indiquée, de manière libre ou guidée. Il peut en outre leur être demandé de répondre en français ou en langue cible à une question portant la compréhension de l'ensemble du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit. La longueur cumulée des textes est comprise entre 2 500 et 4 300 signes, blancs et espaces compris.

Le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou deux questions, en lien avec la thématique générale du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit.

Le sujet peut prendre appui sur un document iconographique.

PARTIE 2

Expression écrite et orale

- Le second temps consiste en une évaluation orale individuelle d'une durée de 10 minutes, avec un temps de préparation de 10 minutes.

Le candidat a le choix entre trois axes culturels du programme proposés par l'examineur.

En tenant compte du choix du candidat, l'examineur propose des pistes de discussion : deux documents iconographiques, ou deux citations, ou un document iconographique et une citation. Le candidat explique en langue cible pendant cinq minutes maximum quel document ou quelle citation illustre à son sens le mieux l'axe qu'il a choisi et pourquoi.

L'entretien est élargi à des questions plus générales, portant par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi.

